

**Compte rendu  
de la réunion du  
Conseil Municipal  
du 23 novembre 2009**

Sous la présidence de M. VIEILLEDENT Michel

**Présents** : M. VIEILLEDENT Michel, Maire.

M. JASSIN Jean-Pierre, M. PEYRE Jean-Louis, Adjoint.

Mme BOUTEILLE M. Chantal – M. MOURGUES Fortuné – Mme PÉDULLA Martine

M. BRESSIEUX Jérôme – M. SÉVAJOLS François – M. SÉVAJOLS François

M. PAULET François – Mme ROCOPLAN Andrée – Mme RABIÉ Catherine.

**Absents Excusés** : Mme PANTEL Guylaine – M. COUBES Allain – Mme CATHÉBRAS Mireille.

M. JASSIN Jean-Pierre a été élu secrétaire.

M. le Maire demande à ce que soit rajouté 3 points à l'ordre du jour :

- Désignation d'un hydrogéologue pour le sinistre de Nozières.

- Demande de subvention pour l'aménagement d'une réserve d'eau à Paros.

- Fixation des taux concernant la possibilité d'avancement de grade au titre de l'année 2010.

Proposition acceptée à l'unanimité.

▪ **DÉSIGNATION D'UN HYDROGÉOLOGUE POUR LE SINISTRE DE NOZIÈRES :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal 'accident survenu le 25 septembre 2009 sur la Nationale 106 à hauteur du hameau de Nozières. Il rappelle qu'après les opérations de dépollution du Bramont il resterait environ 20% de pollution résiduelle. Il informe que dans ce contexte, il s'avère nécessaire d'expertiser le degré de pollution résiduelle et d'identifier les risques sur la santé humaine.

Le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet Calligée Sud-Ouest pour un montant de 4540,00 € H.T.

▪ **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE RÉSERVE D'EAU A PAROS :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration et d'agrandissement de la réserve d'eau de Paros.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à demander des financements à la Région et au FEADER

▪ **FIXATION DES TAUX CONCERNANT LES POSSIBILITÉS D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2010 :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions règlementaires concernant les quotas d'avancement de grade dans la collectivité. Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le Conseil municipal décide de fixer ce taux à 100%.

▪ **SIGNATURE DE LA CONVENTION ATESAT AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT :**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention ATESAT avec les services de l'État pour bénéficier des missions de base et complémentaires dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

▪ **DEMANDE DE DOTATION AU CONSEIL GÉNÉRAL SUR LES PRODUITS DES AMENDES DE POLICES :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission permanente du Conseil Général a décidé de réserver, en faveur de la Commune, une dotation de 725,31 € pour financer de la signalisation horizontale et verticale dans la traversée de la RD 907 bis (passage piétons et divers panneaux).

Le Conseil Municipal approuve l'affectation de cette dotation.

▪ **DEMANDE DE PARTICIPATION DES COMMUNES DE RÉSIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE D'ISPAGNAC :**

Le Conseil Municipal décide que la contribution qui sera demandée aux communes de résidence sera maintenue à 990,00 € pour l'année scolaire 2008/2009, par an et par élève.

▪ **DROIT DE PRÉEMPTION :**

M. le Maire rappelle le droit de préemption qui avait été instauré sur la parcelle B3058. Il informe le Conseil Municipal qu'un accord à l'amiable a été trouvé avec le vendeur afin que la commune n'achète qu'une partie de cette parcelle qui permettrait le désenclavement des parcelles d'après.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mener la négociation et à signer une promesse d'achat.

▪ **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FLORAC ET DU HAUT TARN :**

Le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications des statuts de la Communauté de Communes portant sur « la gestion de l'aérodrome – travaux d'aménagement – mise aux normes – acquisition de matériel suivant convention passée entre la Communauté de Communes du Pays de Florac et du Haut Tarn et la Communauté de Commune de la Jonte ».

▪ **QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire et son Conseil Municipal s'insurgent sur l'annonce parue dans la presse disant que la Commune d'Ispagnac accepterait une réduction d'horaires d'ouverture de la Poste. Il n'a jamais été question pour la Commune d'accepter cette proposition.

- M. le Maire et son Conseil Municipal donnent leur accord pour l'augmentation des tarifs 2010 de location bungalows au Camping « Le Pré Morjal ».

La séance est levée à 23h30.